

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	08.03.2019			DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol		Lié à :(obligatoire) ad 18.018
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT)		
(Amendement initialement déposé par le groupe socialiste)		
Contenu :		
Article 83a, alinéa 1		
<u>¹Tout nouveau quartier doit correspondre aux critères de quartier durable.</u>		
L'alinéa 1 devient alinéa 2 et ainsi de suite		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Doris Angst		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :